



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-07-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PERMETTRE L'ACCEPTATION DE SOLUTIONS DE RECHANGE PERMETTANT D'ATTEINDRE UN NIVEAU MINIMAL DE PERFORMANCE POUR TOUS LES BÂTIMENTS

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 février 2015, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 860-07-2015 modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments. Que cela peut s'avérer nécessaire dans certaines situations, même lors de la construction d'un nouveau bâtiment;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 mars 2015, à 19h30**, à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement numéro 860-07-2015 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 860-07-2015 peut être consulté à l'hôtel de ville, 88, boulevard de Bromont, de 8h45 à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement numéro 860-07-2015 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les dispositions du projet de règlement numéro 860-07-2015 touchent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Bromont, ce 11^e jour de février 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA